

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1744

11 juillet 2012

SOMMAIRE

160 Bloor Street (Luxembourg) Holding S.A.	83676	TEIF Germany Urbach S.à r.l.	83685
Adara Ventures SICAR, S.C.A.	83685	Tenaris Investments S.à r.l.	83671
Agence de Gestion de Dépôts - Warehouses Service Agency	83676	Tenneco International Luxembourg S.A.	83671
Alterinvest S.A.	83686	The Investor's House	83685
Banorabe S.A., S.P.F.	83701	The Investor's House	83686
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.à r.l.	83710	The Investor's House	83686
Choco-House	83711	The Kif Company S.A.	83702
Eastman Chemical Luxembourg Holdings 1 S.à r.l.	83672	Thermo Luxembourg Holding S.à r.l.	83702
Fiduciaire FMV S.à r.l.	83709	Thermo-San S.A.	83702
Flint Luxembourg Sarl	83670	Thojepa S.A.	83702
INSIDE group	83712	Thojepa S.A.	83703
Kinua	83693	Tinkerbell S.à r.l.	83675
Northam CCPF II PropCo BTS (J) S.à r.l.	83677	Tokheim Luxco 2 S.A.	83675
Pompes Funèbres Principales du Luxembourg ERASMY S.à r.l.	83666	Tracol AT HOME S.à r.l.	83676
Ramsbury Sarl	83687	Train à Fil d'Herseange S.à r.l.	83703
RI Menora German Holdings	83668	Train à Fil d'Herseange S.à r.l.	83703
Samaria Investments S.à r.l.	83695	TRINITY Investments S.A.	83704
Spacatoon Media Group Holding S.A.	83675	Tritone S.à r.l.	83672
Special Movie Production S.A.	83668	Triumph Holdings S.à r.l.	83676
Special Movie Production S.A.	83668	Vandemoortele International Finance S.A.	83703
Special Movie Production S.A.	83667	Vide S.A.	83668
Speraconsult S.A.	83668	Vide S.A.	83705
Staco S.à r.l.	83669	Way LuxCo S.à r.l.	83705
SVIF S.A.	83669	Weena S.à r.l.	83709
Technolia International S.A.	83676	White Express S.à r.l.	83710
Technopharm SPF	83670	Woodpecker Capital S.A.,	83710
Technopharm SPF	83671	Wood Trader Exchange S.à r.l.	83709
TEIF Germany Einbeck S.à r.l.	83666	Yams S.à r.l.	83710
TEIF Germany Simmern S.à r.l.	83677	YCCB Dermatology Trust	83711
		Ydeos Holding S.A.	83711
		YM Advisory S.A.	83711

TEIF Germany Einbeck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.743.

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 13 juin 2012:

1. Acceptation de la démission de Madame Florence Rao en tant que Gérante de la Société à compter du 13 juin 2012.
2. Election du nouveau Gérant de la Société pour une durée indéterminée et à compter du 13 juin 2012, Madame Pamela Valasuo, de nationalité finlandaise, née le 26 mai 1975 à Porvoo en Finlande, ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012070583/17.

(120100147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Pompes Funèbres Principales du Luxembourg ERASMY S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 21, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 81.963.

L'an deux mille douze, le onzième jour de juin.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU

1. Madame Marie-Louise SCHROEDER, commerçante, né le 16 avril 1949 à Wiltz, demeurant à L – 2328 Luxembourg, 27, rue des Peupliers,

ici représentée par Monsieur Jean-Paul ERASMY, ci-après dénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

2.- Monsieur Jean-Paul ERASMY, commerçant, né le 29 décembre 1981 à Luxembourg, demeurant à L – 2328 Luxembourg, 21, rue des Peupliers.

La procuration signée "ne varietur " par le comparant es qualités qu'il agit et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que Madame Marie-Louise SCHROEDER et Monsieur Jean-Paul ERASMY, précités sont les deux seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée Pompes Funèbres Principales du Luxembourg ERASMY S. à r.l., ayant son siège social à L-2328 Luxembourg, 21, rue des Peupliers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 81 963, constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg en date du 8 mai 2001 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n o 1057 du 23 novembre 2001 (la "Société").

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- augmentation du capital social à concurrence de soixante-deux mille six cents euros (EUR 62.600,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (12.400,-) à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) par l'émission de six cent vingt-six (626) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

- souscription des six cent vingt-six (626) nouvelles parts sociales par les associés de la Société au prorata de leur participation à libérer intégralement par incorporation de résultats reportés.

- modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

Tout ceci ayant été déclaré, les associés détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première et Deuxième résolutions:

Les Associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-deux mille six cents euros (EUR 62.600,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (12.400,-) à soixante-quinze mille euros (EUR

75.000,-) par l'émission de six cent vingt-six (626) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Souscription et Libération

Les six cent vingt-six (626) nouvelles parts sociales sont souscrites par les deux associés de la Société au prorata de leur participation dans la Société à savoir 454 nouvelles parts sociales par Madame Marie-Louise SCHROEDER et 172 nouvelles parts sociales par Monsieur Jean-Paul ERASMY, libérées intégralement par incorporation de résultats reportés.

L'existence de ces bénéfices reportés se dégage du bilan de la société arrêtés au 31 décembre 2011 et d'une attestation du conseil de gérance du 11 juin 2012.

Ledit bilan et la dite attestation resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La nouvelle répartition des parts sociales est comme suit:

- Madame Marie-Louise SCHROEDER, précitée	544 parts sociales
- Monsieur Jean-Paul ERASMY, précité	<u>206 parts sociales</u>
Total:	750 parts sociales.

Troisième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 6 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital souscrit de la Société est fixé à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-), divisé en sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 1.200 (mille deux cents euros)

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au comparant es qualité qu'il agit de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: Jean-Paul Erasmy, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 juin 2012. LAC / 2012 / 27067. Reçu 75.-

Le Receveur ff (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 juin 2012.

Référence de publication: 2012071182/73.

(120100827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Special Movie Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 76.371.

Die Aktionäre haben in der ordentlichen Hauptversammlung vom 08.06.2012 beschlossen

1. die Gesellschaft mit beschränkter Haftung, Moore Stephens Audit S.à r.l., 2-4 rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, R.C.S. Luxemburg B 155.334, als Réviseur d'entreprises bis zur nächsten Hauptversammlung im Jahr 2013 zu ernennen.

2. die Mandate der drei Verwaltungsratsmitglieder Herr Gunter Tarkotta, Herr Charles Kaufhold und Herr Alhard von Ketelhodt bis zur ordentlichen Hauptversammlung die im Jahr 2014 stattfinden wird, zu verlängern.

Référence de publication: 2012070549/13.

(120100600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Vide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 121.270.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée tenue le 15 juin 2012.

Résolution:

L'assemblée nomme Mme Sarah Lobo, Mme Sonja Bemtgen et Mme Virginie Derains, tous demeurant professionnellement à 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, administrateurs. Leur mandat viendra à échéance à l'assemblée qui se tiendra en 2017.

L'assemblée nomme Picigiemme S.à r.l. avec siège social à 38, Haerebiërg, L-6868 Wecker, commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Référence de publication: 2012070607/17.

(120100509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Special Movie Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 76.371.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070550/9.

(120100660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Special Movie Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 76.371.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070551/9.

(120100671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Speraconsult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 67.569.

—
Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070552/9.

(120100238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

RI Menora German Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 124.033.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession portant sur 510 parts de la société RI MENORA GERMAN HOLDINGS S.à r.l. (représentant 51% du capital social de la Société.) conclu entre la société UNIVERSAL STARS LLC et la société CIREF EUROPE LIMITED en date du 7 juin 2012 que:

- La société CIREF EUROPE LIMITED, enregistré à la chambre de commerce sous le numéro 1402188, ayant son siège social au Harbour House, 2nd Floor, Waterfront Drive, P.O.Box 2221, Road Town, Torola, British Virgin Islands, a acquis les 510 parts cédées par la société Universal Stars LLC et est désormais associé de la Société en date du 7 juin 2012.

Il résulte d'un contrat de cession portant sur 490 parts de la société RI MENORA GERMAN HOLDINGS S.à r.l. (représentant 49% du capital social de la Société.) conclu entre la société UNIVERSAL STARS LLC et la société REDEFINE INTERNATIONAL P.L.C, en date du 7 juin 2012 que:

- La société REDEFINE INTERNATIONAL P.L.C., enregistré à la chambre de commerce sous le numéro 111198C, ayant son siège social au Top Floor, 14 Athol Street, Douglas, Isle of Man, IM1 1JA, a acquis les 490 parts cédées par la société Universal Stars LLC et est désormais associé de la Société en date du 7 juin 2012.

Faisant suite à la cession des 1 000 parts que UNIVERSAL STARS LLC détenait dans le capital social de la société RI MENORA GERMAN HOLDINGS S.à r.l., UNIVERSAL STARS LLC n'est plus associé de la Société en date du 7 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour RI MENORA GERMAN HOLDINGS S.à r.l,

Signature

Référence de publication: 2012071253/27.

(120101704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Staco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

R.C.S. Luxembourg B 34.380.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012070554/10.

(120100308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

SVIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 79.089.

L'an deux mille douze, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SVIF S.A.", (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 79089, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 433 du 12 juin 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du:

- 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 783 du 1^{er} avril 2008, et
- 8 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1079 du 2 mai 2008,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Luc JOURDAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

- A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Réduction du capital social à concurrence d'un montant de 39.000,- EUR, pour le ramener de son montant actuel de 70.000,- EUR, à 31.000,- EUR, par apurement de pertes pour un montant de 39.000,- EUR et annulation de 390 actions existantes, sans désignation de valeur nominale chacune.

2.- Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

3.- Divers.

B) Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présents ou dûment représentées à la présente assemblée.

C) Que l'assemblée est régulièrement constituée, le quorum de présence requis par la loi étant atteint, et qu'elle peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour lui soumis.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de trente-neuf mille euros (39.000,- EUR), pour le ramener de son montant actuel de soixante-dix mille euros (70.000,- EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR).

Cette réduction de capital est réalisée par apurement de pertes pour un montant total de trente-neuf mille euros (39.000,- EUR), et par annulation de trois cent quatre-vingt-dix (390) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean-Luc JOURDAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mai 2012. Relation GRE/2012/1555. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 juin 2012.

Référence de publication: 2012070555/65.

(120099850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Technopharm SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 57.372.

Les comptes annuels au 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gabriela Zaleski.

Référence de publication: 2012070558/10.

(120100512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Flint Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 955.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.180.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de dissolution passé en date du 15 mai 2012 que l'associé unique de la Société, Flint North America Ltd, une société de droit canadien agissant au travers de sa succursale luxembourgeoise, Flint North America Ltd, Luxembourg branch, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre

de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 166.062, a été dissout suite au transfert de l'ensemble de son actif et passif, y inclus les 955.000 (neuf cent cinquante cinq mille) parts sociales ordinaires constituant le capital social de la Société, à Flint Energy Services Ltd, une société de droit canadien enregistrée auprès du Registre des Sociétés d'Alberta (Canada) sous le numéro 2016780781.

De ce fait, l'associé unique de la Société est devenu, avec effet en date du 15 mai 2012, Flint Energy Services Ltd, agissant au travers de sa succursale luxembourgeoise Flint Energy Services Ltd., Luxembourg branch (anciennement dénommée Flint North America Ltd, Luxembourg branch), ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 166.062.

Pour la Société
Emmanuel RÉVEILLAUD
MANAGER

Référence de publication: 2012071451/23.

(120101852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Technopharm SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 57.372.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gabriela Zaleski.

Référence de publication: 2012070559/10.

(120100525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Tenaris Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 154.302.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 23 février 2012 au siège de la société

1. Le Conseil d'Administration de Tenaris Investments s.à.r.l. a nommé la société PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, comme réviseur d'entreprise agréé, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statutaire qui délibérera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Certifié sincère et conforme
Pour TENARIS Investments s.à.r.l.
Adélia Soares

Référence de publication: 2012070560/16.

(120100281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Tenneco International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.030.

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012070562/10.

(120100563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Tritone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.737.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 13 février 2012 que:

- Le mandat de KPMG en tant que commissaire aux comptes a pris fin.

- Aba Cab Sàrl, société à responsabilité limitée, au capital social de EUR 12,394.68, ayant son siège social au L-2121 Luxembourg, 231, val des Bons-Malades, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B50797, a été nommée réviseur d'entreprises agréé avec effet au 13 février 2012 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme

SANNE GROUP (Luxembourg) S.A

Référence de publication: 2012070578/18.

(120100255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Eastman Chemical Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 169.093.

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of June, before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Eastman Chemical Company, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 2345566, having its registered office at 200 S. Wilcox Drive, Kingsport, Tennessee 37660-5280, United States of America,

here represented by Maître Jean-Marc Ueberecken, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 5 June 2012,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member of Eastman Chemical Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 169093, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, on 24 May 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (hereafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each, up to twelve thousand five hundred two euro (EUR 12,502) through the issue of two (2) new shares with a par value of one euro (EUR 1) each, through a contribution in kind;

2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to increase the share capital from its current value of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each, up to twelve thousand five hundred two euro (EUR 12,502) through the issue of two (2) new shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

The new shares have been subscribed by Eastman Chemical Company, aforementioned, for an aggregate price of fourteen million U.S. dollars (USD 14,000,000). The reference foreign exchange rate published by the European Central

Bank at 3 p.m. CET on 1 June 2012 is one euro for one point two three two two U.S. dollars (EUR 1/ USD 1.2322). By application of such exchange rate, the amount of fourteen million U.S. dollars (USD 14,000,000) is converted into eleven million three hundred sixty-two thousand four hundred euro (EUR 11.362.400), out of which:

- two euro (EUR 2) shall be allocated to the share capital; and
- eleven million three hundred sixty-two thousand three hundred ninety-eight euro (EUR 11.362.398) shall be allocated to the share premium. Said new shares have been fully paid up by Eastman Chemical Company, aforementioned, through a contribution in kind consisting of hundred and eighty (180) shares, with a nominal value of hundred euros (EUR 100) each, held by Eastman Chemical Company in Eastman Chemical Asia Pacific B.V., a private company with limited liability, registered with the Netherlands Chamber of Commerce under number 33139782, having its registered office at Fascinatio Boulevard 602 – 614, 2909 VA Capelle aan den IJssel, the Netherlands;

The contribution of the Eastman Chemical Asia Pacific B.V. shares is valued at eleven million three hundred sixty-two thousand four hundred euro (EUR 11.362.400), as evidenced by a valuation certificate issued by the managers of the Company on 5 June 2012.

The evidence of the existence, holding, and free transferability of the shares of Eastman Chemical Asia Pacific B.V. and its effective contribution is given to the undersigned notary by virtue of a certificate delivered by an authorised representative of Eastman Chemical Asia Pacific B.V. on 5 June 2012.

These certificates will remain attached to the present deed.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, paragraph 5.1 of article 5 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

“ **5.1.** The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred two (12,500) euro (EUR 12,502), consisting of twelve thousand five hundred two (12,502) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 5,000.-.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; and upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le sixième jour du mois de juin,
par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Eastman Chemical Company, une société constituée et existante selon les lois de l’Etat du Delaware, Etats-Unis d’Amérique, inscrite auprès du Secrétaire d’Etat de l’Etat du Delaware sous le numéro 2345566, ayant son siège social à 200 S. Wilcox Drive, Kingsport, Tennessee 37660-5280, Etats-Unis d’Amérique;

ici représentée par Maître Jean-Marc Ueberecken, résidant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d’une procuration sous seing privé donnée le 5 juin 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

La comparante est l’unique associée de Eastman Chemical Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169093, constituée suivant acte de Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, en date du 24 Mai 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (ci-après la «Société»).

La comparante, représentant l’intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12,500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune à un montant de douze mille cinq cent deux euro (EUR 12.502) par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, par apport en nature;

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune à un montant de douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502) par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites par Eastman Chemical Company, susmentionnée, pour un montant total de quatorze millions de U.S. dollars (USD 14.000.000). Le taux d'échange de référence publié par la Banque Centrale Européenne le 1^{er} juin 2012 à 15 heures est un euro pour un virgule deux trois deux deux U.S. dollars (EUR 1/USD 1.2322). En application de ce taux, le montant de quatorze millions de U.S. dollars (USD 14.000.000) est converti en onze millions trois cent soixante-deux mille quatre cents euro (EUR 11.362.400), dont:

- deux euros (EUR 2) ont été affecté au capital social; et,
- onze millions trois cent soixante-deux mille trois cent quatre-vingt-dix-huit euro (EUR 11.362.398) ont été affectés à la prime d'émission.

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées par Eastman Chemical Company, susmentionnée par un apport en nature de cent quatre-vingts (180) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, détenues par Eastman Chemical Company, dans Eastman Chemical Asia Pacific B.V., une private company with limited liability, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 33139782, ayant son siège statutaire à Fascinatio Boulevard 602 – 614, 2909 VA Capelle aan den IJssel, Pays-Bas.

L'apport d'actions Eastman Chemical Asia Pacific B.V. est évalué à onze millions trois cent soixante-deux mille quatre cents euro (EUR 11.362.400), tel que confirmé par un certificat de valeur émis par les gérants de la Société le cinq juin 2012.

La preuve de l'existence, de la détention et de la libre cessibilité des actions de Eastman Chemical Asia Pacific B.V. ainsi que de l'effectivité de leur apport a été fournie au notaire soussigné en vertu d'un certificat délivré par un représentant de Eastman Chemical Asia Pacific B.V., le cinq juin 2012.

Ces certificats resteront annexés aux présentes.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, le paragraphe 5.1 de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** La Société a un capital social de douze mille cinq cent deux euro (EUR 12.502) représenté par douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 5.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. UEBERECKEN et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2012. Relation: LAC/2012/27004. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2012.

Référence de publication: 2012070817/145.

(120101411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Tinkerbell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 135.448.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 15 juin 2012

1. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant B.

2. M. Mark VRIJHOEF, administrateur de sociétés, né à Zaanstad (Pays-Bas), le 12 septembre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Tinkerbell S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012070568/16.

(120100341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Spaceton Media Group Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 99.928.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 7 juin 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- société anonyme SPACETON MEDIA GROUP HOLDING SA, avec siège social à L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse, dénoncé en date du 26 octobre 2009, (N°R.C.S. B 99928)

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge-délégué au tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Emilie MELLINGER, avocat, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 24, Bd Kennedy.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 29 juin 2012 au greffe du Tribunal de commerce.

Pour extrait conforme

Emilie MELLINGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2012070665/20.

(120100327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Tokheim Luxco 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 169.320.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 14 Juin 2012, les actionnaires de Tokheim Luxco 2 S.A.

- décident la révocation de Mireille Fervail, comme Administrateur de la société avec effet au 14 juin 2012.

- décident de nommer, pour une durée de six ans, comme Administrateur de la société avec effet au 14 juin 2012, Fonds Stratégique d'Investissement, une société anonyme, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 509 584 074, avec siège social au 56, rue de Lille, 75007 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 juin 2012.

Référence de publication: 2012070569/15.

(120099899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Tracol AT HOME S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammesté.
R.C.S. Luxembourg B 163.475.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012070571/10.

(120100868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Triumph Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 159.828.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2012070579/12.

(120100545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Agence de Gestion de Dépôts - Warehouses Service Agency, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: Dudelange,
R.C.S. Luxembourg B 16.461.

Selon la lettre du 04 juin 2012:

"Lors de la réunion du 29.04.2011, le Conseil d'Administration a nommé M. André Schott comme directeur de la W.S.A. s.à r.l. à partir du 1.1.2012 en remplacement de M. Norbert Giampelligrini. M. André Schott, né le 14 octobre 1959, demeurant au 94, rue des Pommiers, L-2343 à Luxembourg, est ainsi délégué à la gestion journalière pour un mandat indéterminé. Ce mandat comprend un pouvoir de cosignature obligatoire avec un autre administrateur ou fondé de pouvoir."

Monsieur Andre Schott est nommé comme nouveau délégué à la gestion journalière de l'Agence de Gestion de Dépôts - Warehouse Servcie Agency numéro d'immatriculation B16461.

Dudelange, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012070642/17.

(120100689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Technolia International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.
R.C.S. Luxembourg B 115.551.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012070581/10.

(120100265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

160 Bloor Street (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 105.921.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 mai 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Raymond Melchers, avec adresse au 20, Rue Pierre Thinnes, L-2614 Luxembourg, de son mandat d'Administrateur, avec effet immédiat.

2. Nomination de Maximilien Dambax, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'Administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

3. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Thomas Schmuckli, avec adresse au 5, Kalanderplatz, 8045 Zurich, Suisse,
- Mario Séris, avec adresse au 11, Waldmeisterweg, 8057 Zurich, Suisse,

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

4. Suite à une fusion par absorption, le mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG AUDIT prend fin. En conséquence, le réviseur d'entreprises agréé est KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Les actionnaires renouvellent le mandat de KPMG Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juin 2012.

Référence de publication: 2012071416/26.

(120101724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

TEIF Germany Simmern S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.334.

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 13 juin 2012:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Robert Jan Schol en tant que Gérant de la Société à compter du 13 juin 2012.

2. Election du nouveau Gérant de la Société pour une durée indéterminée et à compter du 13 juin 2012, Madame Pamela Valasuo de nationalité finlandaise, née le 26 mai 1975 à Porvoo en Finlande, ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012070584/18.

(120100148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Northam CCPF II PropCo BTS (J) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaum Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 169.462.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve,
on the eighth day of June.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Northam CCPF II Holding S.à r.l.", a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register (RCS), section B number 168 402,

here represented by Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of one proxy given under private seal dated 04 May 2012.

Said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "Northam CCPF II PropCo BTS (J) S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the city of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to hold interests and participations in

3.1.1 Luxembourg or foreign entities the object and purpose of which is, according to their articles or constitutional documents, to acquire, hold, manage, develop, let and/or dispose of real estate ("Real Estate Companies"); and/or

3.1.2 Luxembourg or foreign entities the object of which is, according to their articles or constitutional documents, to hold interests and participations in Real Estate Companies.

3.2 To serve the object of the Company, the Company may perform all operations and all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose, by including, but not limited to, granting of loans to companies within the meaning of 3.1 above, in which it has a direct or indirect interest and by encumbering its assets and assigning and pledging claims from legal relationships relating to its assets as security for loans taken up by the Company, it being understood that (i) as long as the Company is a direct or indirect subsidiary of Northam Property Funds Management S.à r.l. acting on behalf of Northam Property Funds FCP-FIS, the Company will only enter into such transactions which do not result in a breach of the management regulations applicable to Northam Property Funds FCP-FIS and (ii) the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3. The Company's object is also to directly invest in, acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate.

4. Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital of the Company is fixed at twenty-five thousand Canadian Dollars (25,000.- CAD) divided into twenty-five (25) shares with a nominal value of thousand Canadian Dollars (1,000.- CAD) per share (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any manager.

11. Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

Northam CCPF II Holding S.à r.l.	<u>25 Shares</u>
Total:	25 Shares

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twenty-five thousand Canadian Dollars (25,000.- CAD) corresponding to a share capital of twenty-five thousand Canadian Dollars (25,000.-CAD) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named entity, "Northam CCPF II Holding S.à r.l.", representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:
 - a) Mr Patrick W.A. Handreke, having his professional address at 2 Carlton Street, Suite 909, Toronto, Ontario, M5B 1J3, Canada;
 - b) Mr Robert Brimeyer, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and
 - c) Mr Thomas Melchior, having his professional address at 334, route de Mondorf, L-3260 Bettembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huit juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Northam CCPF II Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois luxembourgeoises, avec siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg (RCS) sous le numéro B 168 402, ici représentée par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée le 04 mai 2012.

Cette procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera jointe au présent acte pour être soumise aux autorités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit les statuts d'une "société à responsabilité limitée".

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Northam CCPF II PropCo BTS (J) S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après ces "Statuts").

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification de ces Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société, est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de cette Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du

siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est de détenir des intérêts et participations dans

3.1.1 des entités luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet et le but est, conformément à leurs statuts ou documents constitutifs, d'acquérir, détenir, gérer, développer, louer et/ou disposer de biens immobiliers ("Sociétés Immobilières"); et/ou

3.1.2 des entités luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet est, conformément à leurs statuts ou documents constitutifs, de détenir des intérêts et participations dans des Sociétés Immobilières.

3.2 Pour satisfaire l'objet de la Société, la Société peut réaliser toutes opérations et transactions nécessaires à la réalisation de son objet ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement visant à accomplir son but, incluant, mais sans se limiter à, le fait d'accorder des prêts à des sociétés au sens du paragraphe 3.1 ci-dessus, dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, et en grevant ses actifs et en demandant l'attribution et le nantissement découlant des rapports légaux en vertu de ses actifs comme garantie des prêts consentis par la Société, étant entendu que (i) aussi longtemps que la Société est une filiale directe ou indirecte de Northam Property Funds Management S.à r.l. agissant pour le compte de Northam Property Funds FCP-FIS, la Société n'entrera uniquement que dans des transactions n'entraînant pas une violation du règlement de gestion applicable à Northam Property Funds FCP-FIS et (ii) la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra encore investir directement dans des propriétés immobilières, acquérir, détenir, gérer, développer, louer et aliéner ces immeubles.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts sociales

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-cinq mille Dollars Canadien (25.000.- CAD) divisé en vingt-cinq (25) Parts Sociales ayant chacune une valeur nominale de mille Dollars Canadien (1.000.- CAD) et ci-après dénommées les "Parts". Les détenteurs de Parts Sociales sont dans leur ensemble désignés ci-après les "Associés".

5.2 En complément au capital social, il peut être mis en place un compte de prime dans lequel toute prime d'émission payée pour toute part sera versée. Le montant de ce compte de prime est à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits équivalents.

5.4 La Société peut procéder au rachat des ses propres parts dans les limites posées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales de la Société détenues par l'Associé unique sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Titre II. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution des associés. Dans le cas d'un seul gérant, il sera fait référence à celui-ci comme "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constitueront le conseil de gérance (ci-après "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans cause, par décision des associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du gérant unique ou du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes de cet article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou ces Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique dans le cas d'un Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par son Gérant Unique en cas d'un Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

11. Art. 11. Délégation et agent du gérant unique.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance pourra valablement débattre et prendre des décisions sans avis préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et ont renoncé aux requis et formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant peut agir lors d'une réunion du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par lettre un autre gérant comme son proxy. Un Gérant peut également nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone en le confirmant plus tard par écrit.

12.4 Le Conseil de Gérance pourra valablement débattre et prendre des décisions si une majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple.

12.5 L'utilisation d'un équipement de vidéoconférence et de conférences téléphoniques pourra être autorisée dans la mesure où chaque Gérant participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres Gérants participants utilisant ou non cette technologie, et chaque Gérant participant sera considéré comme présent et pourra être autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

12.6 Une décision écrite, signée par l'ensemble des gérants, est valide comme si celle-ci avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoqué et tenu. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant chacun le même contenu signé par l'ensemble des membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les minutes d'une réunion d'un Conseil de Gérance seront signées par le président.

12.8 Les extraits seront certifiés par l'un des Gérants ou toute personne nommée par l'un des Gérants ou durant la réunion du Conseil de Gérance

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant ces Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance, et celui-ci ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 précité.

15.4 Nonobstant les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) ces sommes distribuées qui ne correspondraient pas aux profits effectivement générés seront remboursées par les Actionnaires.

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Northam CCPF II Holding S.à r.l.	25 Parts Sociales
Total:	25 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de vingt-cinq mille Dollars Canadien CAD (25.000.- CAD) correspondant à un capital de vingt-cinq mille Dollars Canadien (25.000.- CAD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, l'entité comparante précitée, «Northam CCPF II Holding S.à r.l.», représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés comme Gérants de la Société pour une période illimitée:

a) M. Patrick W.A. Handreke, ayant son adresse professionnelle à 2 Carlton Street, Suite 909, Toronto, Ontario, M5B 1J3, Canada;

b) M. Robert Brimeyer, ayant son adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

c) M. Thomas Melchior, ayant son adresse professionnelle à 334, route de Mondorf, L-3260 Bettembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous le notaire.

Signé: B. D. KLAPP, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 juin 2012. Relation: EAC/2012/7549. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012071133/400.

(120101557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

TEIF Germany Urbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.735.

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 13 juin 2012:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Robert Jan Schol en tant que Gérant de la Société à compter du 13 juin 2012.

2. Election du nouveau Gérant de la Société pour une durée indéterminée et à compter du 13 juin 2012, Madame Pamela Valasuo, de nationalité finlandaise, née le 26 mai 1975 à Porvoo en Finlande, ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012070585/18.

(120100146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

The Investor's House, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 48.989.

Le Conseil d'Administration du 16 Février 2012 prend acte de la démission de Mr Nobert Schmitz de ses fonctions d'Administrateur (et par conséquent d'Administrateur-délégué) à compter du 16 février 2012 et coopte comme Administrateur M. Steven AMEYE domicilié professionnellement au 39 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et né le 21.05.1971 à Courtrai (Belgique) en remplacement.

Ce mandat prendra fin au terme de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Février 2012.

Pour le Conseil d'Administration

Le Secrétaire

Référence de publication: 2012070586/16.

(120100278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Adara Ventures SICAR, S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 108.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juin 2012.

Référence de publication: 2012070673/11.

(120101685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

The Investor's House, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 48.989.

—
L'Assemblée Générale du 23 Février 2012 prend la décision suivante:

Nomination du Réviseur d'Entreprises

L'Assemblée générale des actionnaires désigne Ernst & Young SA, 7 Parc d'Activité Syrdall - L-5365 Munsbach comme Réviseur d'Entreprises de la société. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Février 2012.

Pour Le Conseil d'Administration

Signature

Le Secrétaire

Référence de publication: 2012070587/16.

(120100278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

The Investor's House, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 48.989.

—
Le Conseil d'Administration du 16 Février 2012 prend la décision suivante:

Cooptation de M. José MOUZON

Le Conseil coopte en qualité d'Administrateur M. José Mouzon domicilié professionnellement au 39 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et né le 16 juillet 1952 à Libramont (Belgique) en remplacement de M. Jacques Mahaux, démissionnaire à compter du 16 février 2012, dont il achève le mandat.

Ce mandat prendra fin au terme de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Février 2012.

Pour Le Conseil d'Administration

Signature

Le Secrétaire

Référence de publication: 2012070588/18.

(120100278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Alterinvest S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 22.593.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 12 juin 2012

1. Mme Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Jonathan LEPAGE a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 19 juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ALTERINVEST S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012070698/20.

(120101091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Ramsbury Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 163.976.

In the year two thousand and twelve, on the first of June;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Stefan PERSSON, businessman, born in Bromma (Sweden), on October 4, 1947, residing professionally in SE-111 84 Stockholm, Drottninggatan 50, Box 1421 (Sweden),

here represented by Mr. Yvon HELL, chartered accountant, residing professionally in L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "RAMSBURY SARL", (the "Company"), established and having its registered office in L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 163976, has been incorporated by deed of the undersigned notary, on October 6, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2949 of December 1, 2011;

and that the articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 30, 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1253 of May 19, 2012;

- That the appearing person is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that he has taken, through his proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner decides to increase the share capital by six thousand Pound Sterling (6,000.- GBP), so as to raise it from its present amount of twelve thousand Pound Sterling (12,000.- GBP) up to eighteen thousand Pound Sterling (18,000.- GBP), by the issue of five hundred (500) new sharequotas, with a par value of twelve Pound Sterling (12.- GBP) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The Sole Partner declares to subscribe to the five hundred (500) sharequotas of twelve Pound Sterling (12.- GBP) each and to fully pay such sharequotas up by way of contribution in kind of the Sole Partner's property letting business including sporting and the following real estate properties:

(I)

The Ramsbury Estate, which extends to about 2,911 acres and comprises the following properties:

Address	Village	Map Reference	Property type
Cowleaze Cottage	Axford	1	Residential
Priory Cottage	Axford	2	Residential
1 New Cottage	Axford	3	Residential
2 New Cottage	Axford	4	Residential
1 Quality Court Cottage	Axford	5	Residential
2 Quality Court Cottage	Axford	6	Residential
3 Quality Court Cottage	Axford	7	Residential
House Farmhouse	Axford	8	Residential
Burney Farmhouse	Ramsbury	9	Residential
1 Stockclose Farm Cottage	Aldbourn	10	Residential
2 Stockclose Farm Cottage	Aldbourn	11	Residential
80 High Street	Ramsbury	12	Residential
The Estate Office	Axford	13	Farm/Commercial
House Farm Buildings	Axford	14	Farm

Burney Farm Buildings	Ramsbury	15	Farm
Stockclose Farm Buildings	Aldbourne	16	Farm
Ramsbury Brewery	Aldbourne	17	Commercial
Farmland and amenity woodland	Ramsbury	18	Farm
Hens Wood	Ramsbury	19	Woodland
Fishing and Shooting	Ramsbury	20	Estate/Sporting

(II)

The Littlecote Park Estate, which extends to about 2,671 acres and comprises the following properties:

Address	Village	Map Reference	Property type
Littlecote Park Farmhouse	Froxfield	1	Residential
North Cottage, Littlecote Park Farm	Froxfield	2	Residential
South Cottage, Littlecote Park Farm	Froxfield	3	Residential
Shooting Lodge, Littlecote Park Farm	Froxfield	4	Estate /Shoot
Keepers Bungalow, Littlecote Park Farm	Froxfield	5	Residential
Park Farm Buildings	Froxfield	6	Farm
Park Farm Cottage	Froxfield	7	Residential
1 Littlecote Road	Froxfield	8	Residential
2 Littlecote Road	Froxfield	9	Residential
Bridge Farmhouse	Ramsbury	10	Residential
Bridge Farm Bungalow	Ramsbury	11	Residential
Bridge Farm Buildings	Kintbury	12	Farm
Hanger and Airstrip	Hungerford	13	Estate
Farmland and woodland	Littlecote	14	Farm

(III)

The Hungerford Park Estate, which extends to about 1,540 acres and comprises the following properties:

Address	Village	Map Reference	Property type
Anvilles Farmhouse	Hungerford	1	Residential
1 New Anvilles Cottage	Hungerford	2	Residential
2 New Anvilles Cottage	Hungerford	3	Residential
3 New Anvilles Cottage	Hungerford	4	Residential
1 Old Anvilles Cottage	Hungerford	5	Residential
2 Old Anvilles Cottage	Hungerford	6	Residential
1 Coldharbour Cottage	Hungerford	7	Residential
2 Coldharbour Cottage	Hungerford	8	Residential
3 Coldharbour Cottage	Hungerford	9	Residential
4 Coldharbour Cottage	Hungerford	10	Residential
5 Coldharbour Cottage	Hungerford	11	Residential
Old Templeton Stud Cottage	Kintbury	12	Residential
Stud Manager's House	Kintbury	13	Residential
1 and 2 Templeton Stud Cottages	Kintbury	14 and 15	Residential
Foxley Wood	Kintbury	16	Commercial
Templeton Stud	Kintbury	17	Estate /Commercial
Anvilles Farm Buildings	Hungerford	18	Farm
Coldharbour Farm Buildings	Hungerford	19	Farm
Farmland and woodland	Hungerford	20	Farm

(IV)

The Linkenholt Manor Estate, which extends to about 1,992 acres and comprises the following properties:

Address	Village	Map Reference	Property type
The Manor House	Linkenholt	1	Residential
Rockmoor	Linkenholt	2	Residential
Gardeners Cottage	Linkenholt	3	Residential
The Old School House	Linkenholt	4	Residential

The Old Rectory	Linkenholt	5	Residential
The Clock Tower	Linkenholt	6	Residential
Keepers Cottage (No 1)	Linkenholt	7	Residential
No 2	Linkenholt	8	Residential
No 3	Linkenholt	9	Residential
No 4	Linkenholt	10	Residential
No 5	Linkenholt	11	Residential
No 6	Linkenholt	12	Residential
The Old Farmhouse	Linkenholt	13	Residential
Jesse Dewey Cottage	Linkenholt	14	Residential
No 9	Linkenholt	15	Residential
No 10	Linkenholt	16	Residential
No 11	Linkenholt	17	Residential
No 12	Linkenholt	18	Residential
No 13	Linkenholt	19	Residential
No 14	Linkenholt	20	Residential
Cleve Cottage	Linkenholt	21	Residential
No 17	Linkenholt	22	Residential
The Pavilion and Cricket Pitch	Linkenholt	23	Estate
The Camp Site and Woodcutters Cottage	Linkenholt	24	Commercial/Residential
Farm Buildings	Linkenholt	25	Farm
Traditional Farm Buildings	Linkenholt	26	Farm/Commercial/Shoot
Shoot	Linkenholt	27	Shoot
Farmland	Linkenholt	28	Farm
Woodland	Linkenholt	29	Estate

Evaluation of the total contribution in kind

The total value of the contribution is evaluated by the Sole Partner at one hundred and two million and one hundred thousand Pound Sterling (102,100,000.- GBP), whereof: (i) six thousand Pound Sterling (6,000.- GBP) are allocated to the share capital of the Company and (ii) one hundred and two million and ninety-four thousand Pound Sterling (102,094,000.- GBP) are allocated to the extraordinary income account of the Company.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence, ownership and value of the brought-in real estate properties has been given to the undersigned notary by:

- a valuation report dated April 27, 2012, issued by "Carter Jonas LLP", with registered office in W1K 3NT London, 127 Mount Street (United Kingdom), and
- HM Land Registry records of the various properties.

The said valuation report as well as the HM Land Registry records, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing person and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Second resolution

As a consequence of the foregoing, the Sole Partner decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association in order to give it the following wording:

" **Art. 5. (first paragraph).** The corporate capital is set at eighteen thousand Pound Sterling (18,000.- GBP), represented by one thousand five hundred (1,500) sharequotas of twelve Pound Sterling (12.- GBP) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven thousand two hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Stefan PERSSON, homme d'affaires, né à Bromma (Suède), le 4 octobre 1947, demeurant professionnellement à SE-111 84 Stockholm, Drottninggatan 50, Box 1421 (Suède),

ici représenté par Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "RAMSBURY SARL", établie et ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 163976, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 6 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2949 du 1^{er} décembre 2011;

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 30 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1253 du 19 mai 2012.

- Que le comparant est le seul associé actuel ("Associé Unique") de la Société et qu'il a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de six mille Livres Sterling (6.000,- GBP), pour le porter de son montant actuel de douze mille Livres Sterling (12.000,- GBP) à dix-huit mille Livres Sterling (18.000,- GBP), par l'émission de cinq cents (500) parts sociales nouvelles, avec une valeur nominale de douze Livres Sterling (12,- GBP) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales de douze Livres Sterling (12,- GBP) chacune et libérer entièrement ces parts sociales par voie d'apport en nature des biens immobiliers de l'Associé Unique donnés en location commerciale y compris sportive et des biens immobiliers suivants:

(I)

Ramsbury Estate, qui s'étend à environ 2.911 hectares et qui comprend les propriétés suivantes:

Address	Village	Map Reference	Property type
Cowleaze Cottage	Axford	1	Residential
Priory Cottage	Axford	2	Residential
1 New Cottage	Axford	3	Residential
2 New Cottage	Axford	4	Residential
1 Quality Court Cottage	Axford	5	Residential
2 Quality Court Cottage	Axford	6	Residential
3 Quality Court Cottage	Axford	7	Residential
House Farmhouse	Axford	8	Residential
Burney Farmhouse	Ramsbury	9	Residential
1 Stockclose Farm Cottage	Aldbourn	10	Residential
2 Stockclose Farm Cottage	Aldbourn	11	Residential
80 High Street	Ramsbury	12	Residential
The Estate Office	Axford	13	Farm/Commercial
House Farm Buildings	Axford	14	Farm
Burney Farm Buildings	Ramsbury	15	Farm
Stockclose Farm Buildings	Aldbourn	16	Farm
Ramsbury Brewery	Aldbourn	17	Commercial
Farmland and amenity woodland	Ramsbury	18	Farm
Hens Wood	Ramsbury	19	Woodland

Fishing and Shooting Ramsbury 20 Estate/Sporting
(II)

Littlecote Park Estate, qui s'étend à environ 2.671 hectares et qui comprend les propriétés suivantes:

Address	Village	Map Reference	Property type
Littlecote Park Farmhouse	Froxfield	1	Residential
North Cottage, Littlecote Park Farm	Froxfield	2	Residential
South Cottage, Littlecote Park Farm	Froxfield	3	Residential
Shooting Lodge, Littlecote Park Farm	Froxfield	4	Estate /Shoot
Keepers Bungalow, Littlecote Park Farm	Froxfield	5	Residential
Park Farm Buildings	Froxfield	6	Farm
Park Farm Cottage	Froxfield	7	Residential
1 Littlecote Road	Froxfield	8	Residential
2 Littlecote Road	Froxfield	9	Residential
Bridge Farmhouse	Ramsbury	10	Residential
Bridge Farm Bungalow	Ramsbury	11	Residential
Bridge Farm Buildings	Kintbury	12	Farm
Hanger and Airstrip	Hungerford	13	Estate
Farmland and woodland	Littlecote	14	Farm

(III)

Hungerford Park Estate, qui s'étend à environ 1.540 hectares et qui comprend les propriétés suivantes:

Address	Village	Map Reference	Property type
Anvilles Farmhouse	Hungerford	1	Residential
1 New Anvilles Cottage	Hungerford	2	Residential
2 New Anvilles Cottage	Hungerford	3	Residential
3 New Anvilles Cottage	Hungerford	4	Residential
1 Old Anvilles Cottage	Hungerford	5	Residential
2 Old Anvilles Cottage	Hungerford	6	Residential
1 Coldharbour Cottage	Hungerford	7	Residential
2 Coldharbour Cottage	Hungerford	8	Residential
3 Coldharbour Cottage	Hungerford	9	Residential
4 Coldharbour Cottage	Hungerford	10	Residential
5 Coldharbour Cottage	Hungerford	11	Residential
Old Templeton Stud Cottage	Kintbury	12	Residential
Stud Manager's House	Kintbury	13	Residential
1 and 2 Templeton Stud Cottages	Kintbury	14 and 15	Residential
Foxley Wood	Kintbury	16	Commercial
Templeton Stud	Kintbury	17	Estate /Commercial
Anvilles Farm Buildings	Hungerford	18	Farm
Coldharbour Farm Buildings	Hungerford	19	Farm
Farmland and woodland	Hungerford	20	Farm

(IV)

Linkenholt Manor Estate, qui s'étend à environ 1.992 hectares et qui comprend les propriétés suivantes:

Address	Village	Map Reference	Property type
The Manor House	Linkenholt	1	Residential
Rockmoor	Linkenholt	2	Residential
Gardeners Cottage	Linkenholt	3	Residential
The Old School House	Linkenholt	4	Residential
The Old Rectory	Linkenholt	5	Residential
The Clock Tower	Linkenholt	6	Residential
Keepers Cottage (No 1)	Linkenholt	7	Residential
No 2	Linkenholt	8	Residential
No 3	Linkenholt	9	Residential

No 4	Linkenholt	10	Residential
No 5	Linkenholt	11	Residential
No 6	Linkenholt	12	Residential
The Old Farmhouse	Linkenholt	13	Residential
Jesse Dewey Cottage	Linkenholt	14	Residential
No 9	Linkenholt	15	Residential
No 10	Linkenholt	16	Residential
No 11	Linkenholt	17	Residential
No 12	Linkenholt	18	Residential
No 13	Linkenholt	19	Residential
No 14	Linkenholt	20	Residential
Cleve Cottage	Linkenholt	21	Residential
No 17	Linkenholt	22	Residential
The Pavilion and Cricket Pitch	Linkenholt	23	Estate
The Camp Site and Woodcutters Cottage	Linkenholt	24	Commercial/Residential
Farm Buildings	Linkenholt	25	Farm
Traditional Farm Buildings	Linkenholt	26	Farm/Commercial/Shoot
Shoot	Linkenholt	27	Shoot
Farmland	Linkenholt	28	Farm
Woodland	Linkenholt	29	Estate

Evaluation de l'apport en nature total

La valeur totale de l'apport en nature est estimée par l'Associé Unique à cent deux millions et cent mille Livres Sterling (102.100.000,- GBP), dont: (i) six mille Livres Sterling (6.000,- GBP) sont alloués au capital social de la Société et (ii) cent deux millions quatre-vingt-quatorze mille Livres Sterling (102.094.000,- GBP) sont alloués au compte produits exceptionnels de la Société.

Preuve de la valeur et de l'existence de l'apport

La preuve de l'existence, de la propriété et de la valeur des biens immeubles apportés a été donnée au notaire soussigné par:

- un rapport d'évaluation daté du 27 avril 2012, émis par "Carter Jonas LLP", avec siège social à W1K 3NT Londres, 127 Mount Street (Royaume-Uni), et
- des extraits du "HM Land Registry" des diverses propriétés.

Ledit rapport d'évaluation ainsi que les extraits du "HM Land Registry" signés "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associée Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à dix-huit mille Livres Sterling (18.000,- GBP), représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales de douze Livres Sterling (12,- GBP) chacune."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept mille deux cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. HELL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2012. LAC/2012/25391. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Référence de publication: 2012070494/321.

(120099867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Kinua, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 169.472.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le six juin.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Michel Spruyt, ingénieur diplômé, né à Neuss (Allemagne), le 1^{er} mars 1975, demeurant au 44, Wiltinger Weg, D-54314 Vierherrenborn.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée unipersonnelle luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet social de la société est d'effectuer au Luxembourg ou à l'étranger, toutes activités de conseil et de formation dans les domaines financier, administratif, opérationnel et organisationnel d'entreprises ou d'institutions sous quelque forme que ce soit, lesdits termes pris dans leur sens le plus large.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est établie pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Kinua», société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 5. Le siège social est établi à dans la commune de Koerich.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du ou des gérants.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Il peut être créé, par simple décision du ou des gérants, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et paiement

Ensuite la partie comparante, Monsieur Michel Spruyt, prénommé, en sa qualité d'associé unique a déclaré souscrire et libérer intégralement par des versements en numéraire les CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société à hauteur de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR).

Preuve de cette libération intégrale en numéraire a été donnée au notaire soussigné qui la constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article seize (16) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2012.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à MIL EUROS (1.000,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Il est décidé de fixer l'adresse de la société au 3-5, route d'Arlon, L-8399 Windhof.

2.- Il est décidé de nommer gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Michel Spruyt, ingénieur diplômé, né à Neuss (Allemagne), le 1^{er} mars 1975, demeurant au 44, Wiltinger Weg, D-54314 Vierherrenborn.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Dont acte, passé à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante, prémentionnée, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Spruyt, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2012. Relation: LAC/2012/26295. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012071019/101.

(120101749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Samaria Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.386.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve.

On the twenty-sixth day of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mr. Max MAYER, private employee, professionally residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Max MAYER, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Samaria Investments S.à r.l."

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2012.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at EUR 1,050.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as manager of the category A and manager of the category B for an unlimited duration:

Manager of the category A:

- Mrs. Virginie DOHOGNE, company director, born in Verviers (Belgium), on June 14, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Manager of the category B:

- Mr. Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Monsieur Max MAYER, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Samaria Investments S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 1.050,- EUR.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A et gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 avril 2012. Relation GRE/2012/1506. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 juin 2012.

Référence de publication: 2012070510/354.

(120099767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Banorabe S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 16.761.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 11 juin 2012

1. Le mandat des administrateurs Naaman AZHARI, Cheikh Ghassan SHAKER, Samer AZHARI, Joseph KHARRAT, Saad AZHARI, Marwan JAROUDI et Actionnaires Unis Holding Libanais S.A.L représenté par M. Amro AZHARI a été renouvelé pour une période de 3 ans et prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015 approuvant les comptes 2014.

2. Le mandat du commissaire aux comptes SEEMAN, GHOLAM & Cie a été renouvelé pour une période de 3 ans et prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015 approuvant les comptes 2014.

Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 11 juin 2012

Le mandat de Naaman AZHARI, banquier, demeurant à Aïn El Mreïseh, Avenue de Paris, Immeuble Corniche Garden, Beyrouth, Liban, comme président du conseil d'administration est renouvelé pour une nouvelle période de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015 qui statuera sur l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2012.

Référence de publication: 2012070728/20.

(120101444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

The Kif Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.624.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012070589/10.

(120100307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Thermo Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.657.900,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 85.261.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 13 juin 2012

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 13 Juin 2012 que Monsieur James COLEY a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 25 mai 2012. Monsieur Iain Alasdair Keith MOODIE, né le 31 mars 1967 à Hexham, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 19 Mercers Row, Cambridge CB5 8BZ, Royaume-Uni a été nommé gérant de la Société avec effet au 25 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070590/14.

(120099834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Thermo-San S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 13, rue Kalchesbrück.

R.C.S. Luxembourg B 140.453.

La société HD INVEST SARL, sise à 96, Route d'Arlon à L 8210 MAMER enregistrée au Registre de Commerce et de Société sous le numéro B67699, démissionne par la présente de mon poste de commissaire aux comptes auprès de la Société THERMO - SAN S.A., L-1852 LUXEMBOURG, 13, Rue Kalschesbruck, n° RCSL B140453 et ce à partir de ce jour.

MAMER, le 08.06.2012.

HD INVEST SARL

Heinen Dirk

Gérant

Référence de publication: 2012070591/15.

(120100640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Thojepa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 138.440.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
EASIT SA
Signature

Référence de publication: 2012070592/12.

(120099967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Thojepa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 138.440.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
EASIT SA
Signature

Référence de publication: 2012070593/12.

(120099968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Vandemoortele International Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.563.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011 tenue en date du 14 juin 2012 que:

Est élu en qualité de réviseur d'entreprises pour la durée d'une année, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2013:

- PRICEWATERHOUSECOOPERS Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012070606/15.

(120100123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Train à Fil d'Herseange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 131.180.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012070595/10.

(120100453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Train à Fil d'Herseange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 131.180.

L'an deux mille douze, le quatre mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire et résolutions de l'associé unique de la société TRAIN A FIL D'HERSERANGE S.à r.l., une société de droit luxembourgeois à responsabilité limitée au capital social de douze mille cinq cent euros (12.500 EUR), établie et ayant son siège social au 462, route de Longwy, L-4832 Rodange, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.180, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, le 23 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 6 octobre 2007, n° 2218 (les «Résolutions»).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le Président prie le notaire de constater que:

I. L'associé unique, la société IRON HORSE France, une société par actions simplifiée au capital de 12.750.000 euros, dont le siège social est situé 14540 Rocquancourt, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Caen sous le numéro 392 821 351 RCS Caen (ci-après «IRON HORSE» ou l'«Associé Unique»), est présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Ladite liste de présence et la procuration, une fois signée ne varietur, par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que les cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées aux présentes Résolutions. L'Associé Unique se reconnaît dûment convoqué et avoir été informé au préalable de l'ordre du jour des Résolutions et déclare avoir renoncé expressément aux règles et formalités de convocation;

III. L'intégralité du capital social étant représenté, l'Associé Unique peut valablement délibérer et décider sur les points suivants portés à l'ordre du jour:

1. modification de l'article 4 des statuts de la Société (ci-après les «Statuts») afin de modifier les dates de commencement et de fin d'exercice social de la Société et de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. «La Société est constituée pour une durée indéterminée. L'année sociale commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de chaque année, sauf pour l'année sociale qui a commencé le 1^{er} janvier 2012 et finira le 30 septembre 2012.»;

2. Divers.

L'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des Statuts afin de modifier les dates de commencement et de fin d'exercice social de la Société et de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. «La Société est constituée pour une durée indéterminée. L'année sociale commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de chaque année, sauf pour l'année sociale qui a commencé le 1^{er} janvier 2012 et finira le 30 septembre 2012.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois, année et heure qu'en tête des présentes.

Et après lecture faites aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: R. Thill, S. Dupont, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mai 2012. LAC/2012/21401. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012070596/56.

(120100455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

TRINITY Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 112.149.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070598/9.

(120100299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Vide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 121.270.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070608/9.

(120100510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Way LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 151.888.

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of June,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Way LuxCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and two cents (EUR 12,500.02), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 12 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 24 April 2010 number 854 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.888 (the "Company"). The articles of association of the Company were last amended following a notarial deed dated 20 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 29 March 2011 number 584.

The meeting was declared open at 04.50 pm by Mr. Marc Frantz, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Analia Clouet, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Maxime Bertomeu-Savalle, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of two cents (EUR 0.02) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro and two cents (EUR 12,500.02) to twelve thousand five hundred euro and four cents (EUR 12,500.04).

2 To issue one (1) new class A share with a nominal value of one cent (EUR 0.01) and one (1) new class B share with a nominal value of one cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares of the same class.

3 To accept subscription for one (1) new class B share, with payment of a share premium in an aggregate amount of five million one hundred forty-nine thousand eighty-nine euro and ninety-nine cents (EUR 5,149,089.99) by Triton Masterluxco 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B121037 ("Triton Masterluxco 2") and to accept payment in full for such new share by a contribution in kind.

4 To accept subscription for one (1) new class A share by TWO Triton Fund F&F L.P., a limited partnership established under the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE1 1JY, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 702 ("TWO Triton Fund F&F") and to accept full payment for such shares by a contribution in cash.

5 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

6 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of two cents (EUR 0.02) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro and two cents (EUR 12,500.02) up to twelve thousand five hundred euro and four cents (EUR 12,500.04).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue one (1) new class A share with a nominal value of one cent (EUR 0.01) and one (1) new class B share with a nominal value of one cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares of the same class.

Subscription - Payment

1. Thereupon appeared Mr. Marc Frantz, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Triton Masterluxco 2, by virtue of a proxy under private seal given on June 4, 2012.

Triton Masterluxco 2 declared to subscribe for the one (1) new class B share with a nominal value of one cent (EUR 0.01), and to make payment in full for such new share together with a share premium in an aggregate amount of five million one hundred forty-nine thousand eighty-nine euro and ninety-nine cents (EUR 5,149,089.99) by a contribution in kind in the total amount of five million one hundred forty-nine thousand ninety euro (EUR 5,149,090.-) (the "Contribution").

Proof of the ownership by Triton Masterluxco 2 of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Triton Masterluxco 2 declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Triton Masterluxco 2 further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report"), which Report after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The conclusions of that Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to one (1) new class B share with a nominal value of one cent (EUR 0.01), to be issued with a total share premium of five million one hundred forty-nine thousand eighty-nine euro and ninety-nine cents (EUR 5,149,089.99)."

2. Thereupon appeared Mr. Marc Frantz, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of TWO Triton Fund F&F, by virtue of a proxy under private seal given on June 2, 2012.

TWO Triton Fund F&F declared to subscribe for one (1) new class A share with a nominal value of one cent (EUR 0.01) and to fully pay in cash for this share.

The amount of one cent (EUR 0.01) was forthwith at the disposal of the Company, evidence of which has been submitted to the undersigned notary.

The above proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the new shares according to the above mentioned subscriptions.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Subscribed Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro and four cents (EUR 12,500.04) represented by six hundred twenty-five thousand two (625,002) class A shares (the "Class A Shares") and six hundred twenty-five thousand two (625,002) class B shares (the "Class B Shares") (altogether referred to as the "Shares"). Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 05.10 pm.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq juin,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Way LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents euros et deux centimes (EUR 12.500,02), ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié en date du 12 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 avril 2010, numéro 854 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.888 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 20 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 mars 2011, numéro 584.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 16.50 heures sous la présidence de M. Marc Frantz, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Mlle Analia Clouet, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur M. Maxime Bertomeu-Savalle, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux centimes (EUR 0,02) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et deux centimes (EUR 12.500,02) à douze mille cinq cents euros et quatre centimes (EUR 12.500,04).

2 Emission d'une (1) nouvelle part sociale de catégorie A d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) et d'une (1) nouvelle part sociale de catégorie B d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes de la même catégorie.

3 Acceptation de la souscription d'une (1) nouvelle part sociale de catégorie B, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq millions cent quarante-neuf mille quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 5.149.089,99), par Triton Masterluxco 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, Luxembourg, L-2540, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121037 («Triton Masterluxco 2») et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale par un apport en nature.

4 Acceptation de la souscription d'une (1) nouvelle part sociale de catégorie A par TWO Triton Fund F&F L.P., une limited partnership régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE1 1JY, et immatriculée au Jersey Registrar of Limited Partnerships sous le numéro 702 ("TWO Triton Fund F&F") et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale par un apport en numéraire.

5 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

6 Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux centimes (EUR 0,02) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et deux centimes (EUR 12.500,02) à douze mille cinq cents euros et quatre centimes (EUR 12.500,04).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'émettre une (1) nouvelle part sociale de catégorie A d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01), et une (1) nouvelle part sociale de catégorie B d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes de la même catégorie.

Souscription - Paiement

1. Intervient alors M. Marc Frantz, prénommé, agissant en tant que mandataire de Triton Masterluxco 2, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 juin 2012.

Triton Masterluxco 2 a déclaré souscrire la nouvelle part sociale de catégorie B d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01), et libérer intégralement cette part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq millions cent quarante-neuf mille quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 5.149.089,99) par un apport en nature d'un montant total de cinq millions cent quarante-neuf mille quatre-vingt-dix euros (EUR 5.149.090,-) (l'«Apport»).

La preuve par Triton Masterluxco 2 de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Triton Masterluxco 2 a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Triton Masterluxco 2 a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»), ce Rapport qui après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Les conclusions dudit Rapport sont les suivantes:

«Sur la base de la méthode de valorisation décrite ci-dessus, nous n'avons aucune observation à formuler concernant la valeur de l'apport en nature, qui est au moins égale en nombre et en valeur nominale à la nouvelle part sociale de catégorie B d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01), émise avec une prime d'émission totale de cinq millions cent quarante-neuf mille quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 5.149.089,99).»

2. Intervient alors M. Marc Frantz, prénommé, agissant en tant que mandataire de TWO Triton Fund F&F, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 juin 2012.

TWO Triton Fund F&F a déclaré souscrire la nouvelle part sociale de catégorie A d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) et libérer entièrement cette part sociale par un apport en numéraire.

Le montant d'un centime (EUR 0,01) a dès lors été mis à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Les procurations précitées, signées «ne varietur» par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'allouer les nouvelles parts sociales conformément aux souscriptions ci-dessus mentionnées.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social souscrit.** Le capital souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros et quatre centimes (EUR 12.500,04) représenté par six cent vingt-cinq mille deux (625.002) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et six cent vingt-cinq mille deux (625.002) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») (ensemble les «Parts Sociales»). Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) et est entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.10 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Frantz, A. Clouet, M. Bertomeu-Savalle, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 12 juin 2012, REM/2012/625. Reçu soixante-quinze euros. (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 13 juin 2012.

Référence de publication: 2012070609/222.

(120099738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Wood Trader Exchange S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 153.411.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2012 de la société WOOD TRADER EXCHANGE S. à r.l. ayant son siège social à L-1611 LUXEMBOURG, 61, avenue de la Gare, enregistrée au registre de commerce sous le numéro B 153.411 a pris les décisions suivantes:

1^{ère} Décision

L'assemblée générale décide de confirmer comme gérant technique Monsieur Jean-Pierre Léon LEMAÎTRE, né le 20 octobre 1966 à Verviers (B) et demeurant à B-4845 JALHAY, 63, Route de la Gileppe, qui l'accepte. Il pourra valablement engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Heinerscheid, le 18 juin 2012.

Un mandataire de la société

Référence de publication: 2012070614/18.

(120100492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Weena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.492.

—
Par résolutions signées en date du 30 mai 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet au 24 mai 2012

2. nomination de Ronald Chamielec, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet au 24 mai 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2012.

Référence de publication: 2012070610/15.

(120100732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Fiduciaire FMV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 101.586.

—
Les comptes annuels au 31/12/10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012070611/10.

(120099920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

White Express S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 12, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 163.841.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2012.

GT Management SA

Luxembourg

Référence de publication: 2012070613/12.

(120099822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 64.905.

Suite à une décision datée du 11 juin 2012, l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée «Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.à r.l.», a accepté les démissions de Thomas Eric Berk, Joseph E. Hendry III et Susan C. Livingston, et a renouvelé le mandat des autres membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance est composé comme suit jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2013:

Geoffrey M. Cook, Jean-Marc Crepin, Henri Hackenberg, Jeffrey R. Holland, Seán Páircéir, Gert Rautenberg, Kevin W. Stone, William B. Tyree;

Le mandat de Commissaire aux Comptes de PricewaterhouseCoopers, a été renouvelé jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Luxembourg, le 14 juin 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2012070727/17.

(120101094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Woodpecker Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 149.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070615/9.

(120099760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Yams S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.398.

Par résolutions signées en date du 30 mai 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet au 24 mai 2012.
2. nomination de Ronald Chamielec, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet au 24 mai 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juin 2012.

Référence de publication: 2012070616/15.

(120100729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

YCCB Dermatology Trust, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 13, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 114.402.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 01/02/2012

Après discussions, l'Assemblée adopte la résolution suivante:

- elle décide du transfert immédiat du siège social à l'adresse suivante:

13 Rue de la Fonderie à L - 1531 Luxembourg.

Mr Yves CHIANDETTI / Mr Claudio BRAUN

Associé / Associé

Référence de publication: 2012070617/13.

(120099787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Choco-House, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 20, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 152.717.

—
Extrait des résolutions adoptées par les associés de la société le 11 juin 2012

Il résulte des résolutions des associés du 11 juin 2012 que:

Il est décidé d'accepter la démission du gérant technique, Monsieur Kai Kerwer

Est nommé nouveau gérant technique à durée indéterminée, Monsieur Hannes Steier, né le 12 février 1983 à Saarbrücken (Allemagne), demeurant à D-66663 Merzig, zum Sonnenwald 8A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2012.

Pour extrait conforme

Pour la gérance

Nathalie Bonn

Référence de publication: 2012070771/17.

(120101224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Ydeos Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 52.919.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012070618/10.

(120100306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

YM Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 154.880.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012070619/10.

(120100042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

INSIDE group, Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 2, Zone Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 28.822.

L'an deux mille douze, le quinze juin.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INSIDE group", avec siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle "Um Monkeler", constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 30 août 1988, publié au Mémorial C de 1988 à la page 14677, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 28822.

La séance est ouverte à 10.30 heures, sous la présidence de Monsieur Jan-Peter dit Jan SELIGSON, indépendant, demeurant à L-6960 Senningen, 5, Um Kiem.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Carole EVEN, employée privée, demeurant à L-6960 Senningen, 5, Um Kiem.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) actions d'une valeur nominale de SIX CENTS EUROS (EUR 600,-), représentant l'intégralité du capital social de SOIXANTE MILLE EUROS (EUR 60.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle "Um Monkeler" à L-4410 Soleuvre, 2, Zone Um Woeller et modification subséquente de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle "Um Monkeler" à L-4410 Soleuvre, 2, Zone Um Woeller et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

' **Art. 2.** Le siège social est établi à Soleuvre (Commune de Sanem). Il pourra être transféré à l'intérieur de la Commune du siège par simple décision du conseil d'administration. Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. Seligson, C. Even, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 juin 2012. Relation: EAC/2012/7697. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19 juin 2012.

Référence de publication: 2012070985/51.

(120101082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.